



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 112809

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les réponses qu'il entend apporter aux inquiétudes montantes suite à la décision de la fermeture de la maison centrale de Poissy en 2016. Le personnel de la prison, les familles des détenus, les associations et les détenus eux-mêmes seraient fortement impactés par cette décision. Selon le projet actuel, les détenus seraient envoyés dans trois établissements en Seine-et-Marne. De fait, les temps de transport des familles des détenus en seraient allongés, tout comme ceux du personnel de l'administration pénitentiaire qui, pour 80 %, habite dans les Yvelines. Elle attire son attention sur des projets alternatifs, comme la rénovation de la maison centrale existante, qui occupe un bâtiment au coeur de la ville, facilement accessible en transports en commun. Compte tenu de ces éléments, elle l'interroge sur les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de garantir des conditions carcérales dignes tant pour les personnes incarcérées que le personnel pénitentiaire.

Texte de la réponse

La décision de procéder à la fermeture de la maison centrale de Poissy a été prise à la suite de l'expertise menée par l'administration pénitentiaire concernant les travaux nécessaires à la mise en conformité et à la pérennité de la structure. Cette fermeture, ainsi que celle du centre de détention de Melun, sera compensée par l'ouverture de trois établissements d'un total de 1 700 places en région parisienne, à laquelle il faut ajouter la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris la Santé pour environ 900 places. Des expertises sont actuellement en cours sur des terrains identifiés dans l'est parisien, mais le choix définitif des trois futurs sites n'est, à ce jour, pas arrêté. Par ailleurs, les recherches foncières ont été élargies à l'ouest parisien. Si ces recherches s'avèrent concluantes, il y sera implanté un établissement en substitution de la maison centrale de Poissy. Un accompagnement social sera mis en place dans les prochains mois pour tous les agents concernés par les fermetures d'établissements. L'administration pénitentiaire sera attentive aux sollicitations des agents dans le cadre de leur changement de résidence.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112809

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6798

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11840